



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

FOND DE 1,1 M \$ POUR ASSURER L'ESSOR ET LE RAYONNEMENT DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Sainte-Famille, le 18 septembre 2018 – La MRC de l'Île d'Orléans est heureuse de lancer un appel de projets dans le cadre du nouveau Fonds de la région de la Capitale-Nationale – volet Île d'Orléans. En effet, en juin 2018, le gouvernement annonçait un investissement majeur de 97 M \$ d'ici 2022 pour assurer l'essor et le rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. La mise en œuvre du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) et cet investissement majeur permettront à l'agglomération de Québec et l'ensemble des MRC de la région de soutenir financièrement des projets locaux et régionaux qui ont un effet significatif sur le territoire.

Le FRCN a été réparti dans les territoires au prorata de la population et de la valeur foncière. Sa gestion est déléguée au milieu municipal, soit la Ville de Québec et les six MRC concernées. Ainsi, **la MRC de l'Île d'Orléans dispose d'une enveloppe de 1,1 M \$ sur 4 ans**, avec une certaine autonomie quant au choix des investissements qui permettront d'attirer des entreprises, des résidents, des travailleurs et des touristes.

Le dépôt de projets se fera en continu à la MRC de l'Île-d'Orléans. **Les détails de ce nouveau Fonds sont disponibles sur le site web de la MRC** (mrc.iledorleans.com), dans la section Nouvelles. Sommairement, les projets admissibles doivent concorder avec les politiques de développement de la MRC et avec la stratégie territoriale de l'Île d'Orléans. Le FRCN est un financement complémentaire et le promoteur doit démontrer qu'il a fait les efforts nécessaires afin de valider l'accessibilité à d'autres sources de contribution pour réaliser le projet. Les organismes admissibles sont les organismes municipaux, les coopératives (à l'exclusion du secteur financier), les organismes à but non lucratif et les entreprises privées. Les projets sont évalués par le comité d'experts en développement économique de la MRC selon les critères suivants : lien avec les objectifs du FRCN, partenaires impliqués, ancrage dans le milieu, diversité des sources de financement, capacité financière et organisationnelle du promoteur à mener à terme le projet, retombées économiques potentielles et rayonnement de l'île d'Orléans.

Le maximum de financement possible est de 100 000\$ par projet. Le financement de chaque projet doit comporter des sources de financement non gouvernementales d'au moins 50 % des dépenses admissibles du projet dans le cas d'une entreprise privée, d'une coopérative à but lucratif ou d'un organisme à but non lucratif appartenant à une entreprise privée et de 20 % des dépenses admissibles du projet pour les autres organismes admissibles.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la MRC et à déposer vos projets.

– 30 –

Pour information ou aide technique :

Julie Goudreault, conseillère aux entreprises à la MRC de l'Île d'Orléans, 418-829-1011 #232, jgoudreault@mrcio.qc.ca